

Paudex, le 29 août 2012

USPI INFO n° 18/2012

Politique : Oui à l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite »

Le 23 septembre 2012, l'initiative populaire « Oui à la sécurité du logement à la retraite » sera soumise aux votes du peuple et des cantons. Cette initiative permettra aux propriétaires entrant à l'âge de la retraite de choisir de poursuivre ou non le système d'imposition de la valeur locative. L'USPI Suisse est naturellement favorable à cette initiative.

Cette initiative offre un droit d'option au propriétaire qui arrivera à l'âge de la retraite. En effet, celui-ci pourra choisir de maintenir l'imposition de la valeur locative de son propre logement et, dans ce cas, il continuera de procéder aux mêmes déductions que jusque là. Il pourra également choisir d'abandonner cette imposition. Dans ce dernier cas, il ne pourra plus déduire les intérêts sur la dette relative à son logement, les primes d'assurance et les frais administratifs. Il ne pourra plus que déduire un montant de Fr. 4'000.- par an pour les frais d'entretien (montant adapté périodiquement au renchérissement), ainsi que l'intégralité des frais liés aux mesures d'économie d'énergie, de protection de l'environnement et des monuments historiques.

Ce droit d'option pourra être exercé en tout temps dès l'âge de la retraite AVS, mais une seule fois et à titre définitif.

Cette initiative encourage notamment le désendettement des propriétaires et évite l'imposition inéquitable des personnes âgées vivant dans leur maison ou leur appartement sans dette hypothécaire.

L'USPI Suisse est évidemment favorable à cette initiative.

Les sections cantonales de l'USPI Suisse et tous leurs membres sont invités à diffuser le plus largement possible l'argumentaire ci-joint.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire


Frédéric Dovat

Annexe: ment.